

Partir en mobilité dans une autre université...

1. QUI PEUT PARTIR EN MOBILITE ?	2
2. OU PEUT-ON PARTIR ?	2
3. COMMENT PREPARER SON SEJOUR EN MOBILITE ?	3
4. TESTS DE LANGUES.....	3
5. COMMENT BIEN CHOISIR L'UNIVERSITE D'ACCUEIL ?.....	3
6. COMMENT PREPARER UN PROGRAMME D'ETUDES (LEARNING AGREEMENT) POUR UN SEJOUR EN MOBILITE	4
7. COMMENT ACCROITRE SES CHANCES DE PARTIR ?.....	4
8. COMMENT REDIGER UNE LETTRE DE MOTIVATION POUR UN DOSSIER DE CANDIDATURE ?	5
9. COMMENT FAIRE VALIDER SON CONTRAT D'ETUDES / LEARNING AGREEMENT ?	6
10. COMMENT DEPOSER SON DOSSIER DE CANDIDATURE ?.....	6
11. COMMENT SE PASSE LA SELECTION DES CANDIDATURES ?.....	7
12. QUELQUES CONSEILS POUR DEMANDER AUX ENSEIGNANT·E·S DE REDIGER UNE LETTRE DE RECOMMANDATION POUR UN SEJOUR EN MOBILITE	7
13. QUELLES SONT LES MODALITES DE RECONNAISSANCE DU SEJOUR EN MOBILITE ?.....	8
14. QUELQUES LIENS UTILES	9

1. Qui peut partir en mobilité ?

Les étudiant·e·s du Bachelor ès Sciences en biologie qui auront réussi 120 crédits ECTS (Module 1 (60 ECTS) + Module 2 (54 crédits ECTS) + Module 7 (6 crédits ECTS), peuvent partir en échange pendant le premier semestre, le deuxième semestre ou l'année académique de leur 3^{ème} année (sous réserve que leur candidature ait été sélectionnée).

Attention : Les étudiant·e·s qui redoublent la 2^{ème} année du Bachelor ès Sciences en biologie ou qui ont été admis·es avec des équivalences ne sont pas autorisé·e·s à partir en mobilité et donc à déposer un dossier de candidature, quel que soit l'accord.

2. Où peut-on partir ?

Pour permettre aux étudiant·e·s inscrit·e·s dans le programme du Bachelor ès Sciences en biologie d'effectuer un séjour en mobilité d'un semestre ou d'une année dans une autre université, en Suisse ou à l'étranger, l'Université de Lausanne a signé plus de 90 accords avec d'autres universités.

Selon le type d'accord, les délais de candidature, les exigences peuvent varier. Vous êtes invité à vous y référer.

Type d'accord	Uni Suisse	Accords facultaires	Accord Swiss European Mobility Programme (SEMP)	Accords généraux
Délai de candidature	15.10 (pour le semestre de printemps) 01.04 (pour le semestre d'automne)	15.12	20.02	01.12
Sélection par	Aucune	Direction Ecole de biologie et validation par le Décanat FBM	Direction Ecole de biologie	Comité de sélection UNIL
Exigences Ecole de biologie	Aucune	Moyenne supérieure à 4.0 / 6.0 (BSc 1 biologie)	Moyenne supérieure à 4.0 / 6.0 (BSc 1 biologie)	Moyenne supérieure à 4.5 / 6.0 (BSc 1 biologie)
Bourses d'échanges gérés par	Pas de bourse	SASME* 2500 CHF / semestre	SASME* 380 CHF / mois	SASME* 2500 CHF / semestre
Remarques	Durant le séjour en mobilité, l'étudiant·e reste immatriculé·e à l'UNIL en payant les taxes semestrielles réduites (CHF180.- par semestre). L'étudiant·e a la garantie de la gratuité des taxes d'inscription dans l'université d'accueil partenaire de l'UNIL. Possibilités de logement selon les destinations.			

*SASME : Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME)

3. Comment préparer son séjour en mobilité ?

Compte tenu du temps nécessaire pour préparer un dossier de candidature, il est vivement conseillé de vous y prendre au minimum trois mois avant l'échéance des délais, voir plus tôt si vous devez passer des tests de langues (voir la rubrique n°4 de ce document « Tests de langues »).

La constitution des dossiers de candidature et le délai pour son dépôt à l'instance concernée varie selon le type d'accord d'échange. Certaines règles spécifiques propres à l'Ecole de biologie peuvent être appliquées. En cas de questions ou incertitudes, vous devez contacter les personnes en charge de la mobilité à l'adresse : biology-exchange@unil.ch.

Une page dédiée sur le site des Relations internationales de l'UNIL « [Témoignages et expériences d'étudiant·e·s d'échange](#) » peut vous aider à choisir une université d'accueil.

Attention aux délais ! En cas de candidatures multiples, le dossier d'un étudiant qui a été retenu pour une destination sera retiré des sélections suivantes.

4. Tests de langues

Si un test de langues est exigé (se référer aux exigences de l'accord), les résultats des tests de langues doivent être remis au moment du dépôt du dossier de candidature. **Au 1^{er} décembre** pour les accords généraux, **au 15 décembre** pour les accords facultaires et au **20 février** pour les accords SEMP. Tout dossier ne contenant pas le test de langues demandé pour la destination choisie ne sera pas pris en considération. Aucune dérogation ne sera octroyée pour obtenir un délai supplémentaire pour fournir le test de langues.

Vous trouverez des informations sur les tests de langues reconnus sur le site [UNIL International](#) (document Word sur la droite de la page d'accueil, intitulé « Examens de langue pour la mobilité »), ainsi que des informations utiles sur la [page dédiée aux tests de langues](#).

Le TOEFL, tout comme l'IELTS, sont des tests payants proposés par des établissements indépendants. Le résultat obtenu est valable deux ans.

Si l'université de destination l'accepte, le Centre de langues de l'UNIL peut vous faire passer gratuitement un "Language Proficiency Test" (formulaire International Student Exchange Programs (ISEP)). Ce test est proposé pour : anglais, allemand, espagnol et italien.

5. Comment bien choisir l'université d'accueil ?

Prenez en compte les aspects suivants pour chacune des destinations choisies :

- le calendrier académique de l'université d'accueil
- la langue d'enseignement de l'université et la langue du pays
- l'organisation des études (système Bologne, système licence,...)
- les programmes d'études prévus par l'accord d'échange (Bachelor, Master, ...)
- l'offre de cours ouverte aux étudiant·e·s d'échange
- les aspects financiers
- les détails pratiques du lieu d'échange (logement, campus, etc.)

6. Comment préparer un programme d'études (Learning Agreement) pour un séjour en mobilité

6.1. Choix des enseignements

Il appartient à chaque étudiant·e d'élaborer son programme d'enseignement pour les universités choisies en sélectionnant des enseignements qui complètent avantageusement son parcours académique UNIL. Les enseignements choisis ne doivent pas être des répétitions de ce que vous aurez suivi en 1^{ère} et 2^{ème} année à l'UNIL. Ils doivent également répondre à vos motivations (par exemple : intérêt pour un domaine de la biologie non enseigné à l'UNIL). Vous devrez préciser pour chaque enseignement : le libellé, le code, le nombre de crédits/units, le semestre.

La sélection des enseignements, en particulier si ceux-ci appartiennent à des programmes d'études différents doivent être compatibles au niveau des horaires. La vérification des horaires se fait auprès de l'université hôte avec généralement les horaires de l'année en cours. Dans la mesure où les enseignements sont de niveau Bachelor, il n'y a aucune contre-indication pour l'École de biologie à ce que vous les choisissiez. Par contre selon les universités d'accueil, il y a des cas où les enseignements de niveau Master ne sont pas autorisés.

6.2. Nombre de crédits à prévoir

Pour un semestre d'études, vous devrez effectuer un programme de 30 crédits ECTS (ou son équivalent en termes de charge de travail). Si vous souhaitez partir pour une année académique complète, le total des crédits devra être de 60 ECTS (ou équivalent).

Pour les universités non européennes, les équivalences avec les crédits ECTS doivent être considérées (par exemple : 1 crédit Bachelor dans les universités nord-américaines équivaut à 2 crédits ECTS).

L'École de biologie autorise au maximum dans le programme d'études, l'équivalent de 3 crédits ECTS de langues pour 2 semestre d'études à l'étranger.

6.3. Compatibilité des calendriers académiques

Il incombe à chaque étudiant·e d'élaborer son programme d'enseignement pour les universités choisies en considérant la compatibilité des calendriers académiques.

Par exemple :

- Un semestre d'études dans une université hôte qui débute en janvier n'est pas compatible si vous effectuez le semestre d'automne à l'UNIL puisque vous aurez forcément des examens pendant la session des examens d'hiver (mi-janvier à début février).
- Certaines universités comme celles en Australie ont une année universitaire qui débute en janvier et se termine en décembre. Cela signifie que votre échange débutera et se terminera plus tard avec un allongement de la durée de vos études.

7. Comment accroître ses chances de partir ?

Préparer plusieurs dossiers pour des destinations différentes lorsque la destination préférée est très demandée ou qu'il y a très peu de places disponibles.

Soigner particulièrement le dossier de candidature. C'est en effet sur la base de ce dossier que se fait la sélection des candidat·e·s. La qualité de la lettre de motivation, qui est la « carte de visite » revêt une importance particulière.

8. Comment rédiger une lettre de motivation pour un dossier de candidature ?

La lettre de motivation représente votre carte de visite, c'est pourquoi vous devez la rédiger avec beaucoup d'attention. Elle doit être jointe à tout dossier de candidature.

Pour une université non francophone, la lettre doit être rédigé en anglais.

Au niveau de son contenu, la lettre doit :

- Illustrer votre projet puisqu'elle représente un lien entre votre parcours académique en cours et le futur dans lequel vous vous projetez.
- Présenter une démonstration de ce qui vous stimule à réaliser un séjour dans une autre université (domaines non abordés à l'UNIL, désir de découvrir d'autres cultures, d'autres formes d'enseignements)

Pour cela, vous devez décrire :

- La/les raison (s) pour laquelle/lesquelles vous vous intéressez à ce séjour en mobilité (destination(s), université(s), choix d'enseignements spécifiques...)
- Vos points forts et tous les avantages que vous pouvez représenter pour l'université d'accueil
- Vos points forts et tous les avantages pour l'UNIL dont vous donner la chance et la responsabilité d'être l'ambassadeur.
- Les avantages que vous allez retirer de ce séjour.

Veiller à soigner l'argumentation en mettant en avant :

- les perspectives professionnelles que pourraient vous ouvrir un séjour en mobilité
- l'apport pour votre cursus des cours prévus en mobilité
- les éléments qui rappellent les points forts du dossier

Utilisez des termes positifs, qui donneront de vous l'image d'un·e étudiant·e motivé·e, dynamique et sérieux·se.

Si vous avez eu des contacts avec l'université d'accueil (échanges email, n'oubliez pas de le préciser en indiquant le nom de votre interlocuteur).

Si vous avez eu des contacts avec des étudiant·e·s UNIL qui ont déjà réalisé cette expérience, préciser le en indiquant le-leurs noms.

N'oubliez pas non plus de mentionner le soutien des enseignant·e·s que vous auriez pu consulter pour élaborer votre projet.

Évitez les fautes de grammaire et d'orthographe en utilisant déjà le correcteur de votre ordinateur et faites relire votre lettre. Veillez également à utiliser le nom correct de l'université pour laquelle vous candidatez.

Au niveau de sa structure et sa mise en page :

- Elle doit être aérée avec des paragraphes distincts qui expriment une idée par phrase pour atteindre un maximum de clarté.
- Elle doit être rédigée au maximum sur une page A4 recto-verso.
- Elle doit être datée et signée de votre main.

Remarque concernant les lettres de motivation : si vous postulez pour plusieurs destinations pour lesquelles le délai est le même, nous vous suggérons de rédiger une seule lettre de motivation incuant pour chaque université d'accueil, un paragraphe expliquant votre motivation pour effectuer un séjour de mobilité. Il n'est donc pas nécessaire de faire une lettre de motivation pour chaque université envisagée.

9. Comment faire valider son Contrat d'études / Learning Agreement ?

Quelle que soit l'université choisie pour le séjour et donc le type d'accord auquel il est soumis (Général, Facultaire, SEMP, Suisse) **tout Contrat d'études (Learning agreement) doit être validé par l'Ecole de biologie avant sa remise à l'instance en charge de l'examen et de la sélection des dossiers.**

Merci de les remettre au plus tard 15 jours avant le délai de postulation, accompagné des descriptifs des enseignements fournis par l'université d'accueil, ce afin d'avoir assez de temps pour éventuellement corriger certains aspects de votre dossier.

Une fois le Contrat d'études signé par les 2 parties (l'étudiant·e et l'Ecole de biologie), alors celui-ci engage d'une part l'étudiant·e à le réaliser et d'autre part l'Ecole de biologie à reconnaître les crédits acquis pour accorder l'équivalence de tout ou partie de la 3^{ème} année du Bachelor ès Sciences en biologie.

10. Comment déposer son dossier de candidature ?

Vérifier sous quel type d'accord vous comptez partir car les délais de candidature et certaines modalités sont différents !

Accord général – délai au 1 décembre au Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) [via la procédure de postulation en ligne](#). Attention à bien remplir tous les champs, **Un seul fichier PDF regroupant tous les documents demandés et dans l'ordre prévu.**

Accord facultaire – délai au 15 décembre à l'Ecole de biologie

Accord SEMP – délai au 20 février à l'Ecole de biologie

Accord Suisse – délai au 1 avril / 15 octobre au Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME)

Pour tous les accords (généraux, facultaires, SEMP), le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Le formulaire de candidature (selon l'accord choisi), disponible sur le site de [UNIL International](#)
- Le contrat d'études (« learning agreement ») accompagné des descriptifs de cours
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Un relevé de notes des résultats universitaires obtenus

- Les résultats des tests de langues si nécessaire

11. Comment se passe la sélection des candidatures ?

Les dossiers sont évalués sur base de critères académiques et extra-académiques (motivation, activités associatives, critères de choix de la destination, cohérence du projet...).

Pour certaines destinations un test de langue est exigé (cf. paragraphe 4 de ce document).

Toute candidature doit respecter les conditions de moyennes exigées par l'Ecole de biologie et parfois, celles exigées par l'institution partenaire.

La sélection se fait sur la base du dossier de candidature complet et remis dans les délais.

Le format et le contenu des dossiers diffèrent en fonction de l'accord d'échange choisi. Plus d'information : <https://applicationspub.unil.ch/interpub/noauth/php/Ec/ecstartout.php>

En cas d'une candidature multiple, un dossier qui a été retenu pour une destination sera retiré des sélections suivantes.

12. Quelques conseils pour demander aux enseignant·e-s de rédiger une lettre de recommandation pour un séjour en mobilité

Attention ! Cette exigence doit être remplie si et seulement si :

- le dossier de candidature (Accords Généraux et Accords Facultaires) est accepté par le Comité de sélection et
- l'université d'accueil l'exige.

Choisissez un·e enseignant·e que vous connaissez déjà ou si possible reconnu·e / donnant des enseignements en rapport avec le domaine que vous souhaitez approfondir / découvrir. Lorsque cela est possible, choisissez un·e enseignant·e avec qui vous avez eu l'occasion d'interagir au travers de discussions/questions, d'enseignements à petits effectifs, travaux pratiques, présentations orales, stages...

Prenez ensuite rendez-vous, à la fin d'un cours, ou par email en lui expliquant votre démarche.

Attention, certain·e enseignant·e limite le nombre de lettres de recommandation pour éviter de diluer leur pouvoir de recommandation... Soyez donc persuasif et précis dans votre demande.

Anticipez suffisamment pour demander une lettre de recommandation !

Les informations à communiquer aux enseignant·e-s pour les aider à rédiger un courrier :

Type d'accord	Accords facultaires	Accords généraux
Délai de candidature	15.12	01.12 ou 20.02 (à voir selon la destination)
A qui le courrier doit être adressé ?	Université d'accueil	Université d'accueil

Langue de rédaction	Pour une université non francophone, le dossier complet doit être rédigé en anglais (par défaut, les lettres de recommandation peuvent être rédigées en anglais)
Exemples d'éléments à présenter dans le courrier	Connaissances et compétences de l'étudiant par rapport au domaine (réussite, classement...) Qualité de l'étudiant (rigueur, efficacité, assiduité, motivation...) Bénéfice possible d'un programme d'études dans une autre université
Format du courrier	Recommandations écrites sous pli scellé

13. Quelles sont les modalités de reconnaissance du séjour en mobilité ?

Les prestations d'études effectuées dans l'université d'accueil sont reconnues dans votre cursus d'études du Bachelor ès Sciences en biologie pour autant que :

- votre projet d'études dans l'université d'accueil ait été accepté par l'Ecole de biologie avant votre départ, ainsi que les modifications éventuelles introduites en cours de séjour (par ex. en raison d'incompatibilités horaires). Votre contrat d'études ainsi que les courriels échangés avec l'Ecole de biologie (biology-exchange@unil.ch) font foi.
- les enseignements suivis aient été sanctionnés positivement par des évaluations en bonne et due forme

Les enseignements échoués ne sont pas reconnus et vous devrez valider à votre retour le nombre de crédits que vous n'aurez pas pu valider durant le séjour de mobilité.

Les enseignements de langues suivis en mobilité peuvent être reconnus pour autant qu'ils ont été prévus dans le contrat d'études et qu'ils ne représentent pas plus de 3 crédits ECTS (ou équivalents) pour une année académique.

Après votre séjour de mobilité, il vous incombe de remettre à l'Ecole de biologie les résultats obtenus, sous la forme de documents officiels originaux (ou authentifiés) délivrés par l'université d'accueil (transcript de notes) ou de vous assurer que ceux-ci nous seront transmis par leurs services. La reconnaissance du programme d'études réalisé ne pourra se faire qu'après réception et validation des résultats obtenus.

L'Ecole de biologie accorde des équivalences pour les enseignements réussis selon les critères d'évaluation de l'université d'accueil, sous réserve des maxima suivants :

- au maximum 60 crédits ECTS pour un séjour de 2 semestres de mobilité dans le cadre du Bachelor
- au maximum 30 crédits ECTS pour un séjour d'un semestre dans le cadre du Bachelor

Les résultats obtenus dans le cadre d'un séjour en mobilité ne sont pas repris dans le calcul de résultat du Bachelor ès Sciences en biologie.

14. Quelques liens utiles

- [SASME – Service des affaires sociales et mobilité étudiante](#)
- [UNIL International](#)
- [Base de données pour accords d'échange pour étudiant·e·s](#)

